

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 30 janvier 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **30 janvier 2020 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **24 janvier 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. VERGANCE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO à MME DILLMANN M. HUET à M. DOSE
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

N°08 – DA du 30/01/2020

Rapporteur : M. BERGEROT

Haltes fluviales et aire de camping-car : mise en place de la tarification des services de distribution des fluides

Dans le cadre de l'aménagement des haltes fluviales de Millery, Pompey et Champigneulles et de l'aire de services pour camping-car à Millery, des bornes de distribution de fluides seront installées et mises en service à l'issue des travaux, dont la réception est prévue en mars 2020.

Les tarifs applicables doivent être conformes aux obligations contractuelles avec Voies Navigables de France, aussi, les recettes ne peuvent couvrir uniquement le coût de distribution des fluides.

L'élaboration des tarifs proposés ci-après tient compte des projections sur les coûts de distribution et des tarifs pratiqués par ailleurs sur les voies navigables Moselle,

Meuse et Canal de la Marne au Rhin, afin de disposer d'une cohérence de tarifs sur un même secteur géographique.

Service	Tarif
Distribution en eau 1h (environ 100 litres)	2 €
Distribution en électricité 1h	2 €
Distribution en électricité 12h	3 €
Distribution en électricité 24h	5 €
Vidange camping-car (eau de rinçage)	2 €

L'année 2020 est une année d'observation. Un réajustement des tarifs sera à imaginer pour la saison suivante, en fonction des fréquentations, des services effectivement distribués, et des coûts enregistrés au cours de l'année.

Les recettes liées à la distribution des fluides seront affectées à la régie tourisme.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,
- Après avis favorable de la commission développement économique, commerce, tourisme, emploi et formation professionnelle du 14 janvier 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs de distribution des fluides tels que présentés dans le rapport.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC